

241.A0 – ATE

Conditions d'admissibilité au stage 1 – ÉTÉ

Pour être admissible au stage 1, il est nécessaire :

d'avoir réussi les cours de 1 ^{re} session suivants :	
241-104-RI	Introduction à l'usinage numérique
241-106-RI	Introduction à l'usinage conventionnel
241-1B4-RI	Métrologie
241-206-RI	Dessin technique et croquis
d'avoir réussi ou être inscrit aux cours de 2 ^e session suivants :	
241-205-RI	Usinage conventionnel et numérique I
241-215-RI	Dessin construction mécanique
241-225-RI	Procédés de fabrication

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin février, après le recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.

Conditions d'admissibilité au stage 2 – ÉTÉ

Pour être admissible au stage 2, il est nécessaire :

- d'avoir réussi tous les cours de formation spécifique prévus aux 1^{re}, 2^e et 3^e sessions;
- d'avoir réussi ou être inscrit à tous les cours de formation spécifique prévus à la 4^e session;
- d'avoir réussi au moins 5 cours de formation générale dont 2 cours de français (excluant le cours de renforcement en français).

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin février, lors du recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.